

## INFORMATION AUX PARENTS

Arrondissement de Cambrai  
Hôtel de Ville - Rue Camélinat - B.P. 29 - 59129  
Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

**Madame, Monsieur,**

Dans son allocution du 31 mars dernier, le Président de la République a annoncé, entre autres, la fermeture des écoles, une période unique de vacances scolaires sur l'ensemble du territoire national (du 12 au 25 avril), et une rentrée scolaire au 26 avril si l'épidémie de Covid-19 est contenue.

**Face à ces annonces, la Municipalité doit s'adapter.**

Nous vous informons tout d'abord que l'accueil de loisirs sans hébergement qui devait se tenir du 26 au 31 avril est annulé.

**Nous vous informons également qu'un service sera ouvert à l'accueil périscolaire « L'île aux Enfants » pour soutenir les personnels dits « prioritaires » (liste éditée par l'État) et soulager les parents qui sont dans l'obligation de travailler à l'extérieur et ne peuvent se libérer ou télétravailler.**

Ce service ouvrira sous les conditions suivantes :

- Dans le cadre de la fermeture des écoles, soit les 6, 7, 8 et 9 avril, l'accueil périscolaire sera ouvert de 7 heures à 19 heures, mais uniquement pour les enfants des personnels dits « prioritaires » ou dont les deux parents sont tout de même dans l'obligation de travailler à l'extérieur du domicile. Dans ce cas, une attestation des employeurs de chacun des parents sera demandée, ainsi que les plannings.
- Dans le cadre des vacances scolaires du 12 au 25 avril, l'accueil périscolaire sera ouvert du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures. Là encore ne peuvent être accueillis que les enfants des personnels dits « prioritaires » ou dont les deux parents sont tout de même dans l'obligation de travailler à l'extérieur du domicile (une attestation des employeurs de chacun des parents sera demandée, ainsi que les plannings). Toutefois, il est à savoir que les heures passées à l'accueil périscolaire seront facturées au coût de l'accueil de loisirs sans hébergement.

**La restauration scolaire est naturellement fermée. Aussi pour les deux périodes citées ci-dessus et pour les enfants inscrits, il est demandé aux parents de fournir le repas.**

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que le nombre de places est limité.

**Pour tous renseignements, nous vous invitons à contacter le service Enfance-Jeunesse au 03.27.82.29.04.**

Bien évidemment, sachez que toutes les mesures seront prises pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et comptant sur votre compréhension et votre sens des responsabilités, nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, nos plus sincères salutations.

**La Municipalité**